



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Madame SINCLAIR, Co-présidente de Philiaa, Cité Scolaire Raymond Loewy - Place Filderstadt - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser la clôture du Festival SOUT DESIGN OUIK, le mercredi 17 mai 2023 de 17 h 00 à 22 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Afin de pouvoir organiser la clôture du festival, la place d'Armes ainsi qu'une partie du boulevard Mestadier seront interdits à la circulation et au stationnement le mercredi 17 mai de 8 h 00 à 22 h 00, une déviation sera mise en place et l'autorisation d'occuper le jardin public est donné (plan-joint).

Article 3 : La mise en place et la maintenance de la signalisation sont à la charge et sous la responsabilité du demandeur. Ce dernier devra impérativement mettre en place 24 h au préalable un avis d'interdiction de stationner (cf. modèle joint).

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame la lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-sept avril deux mille vingt-trois.

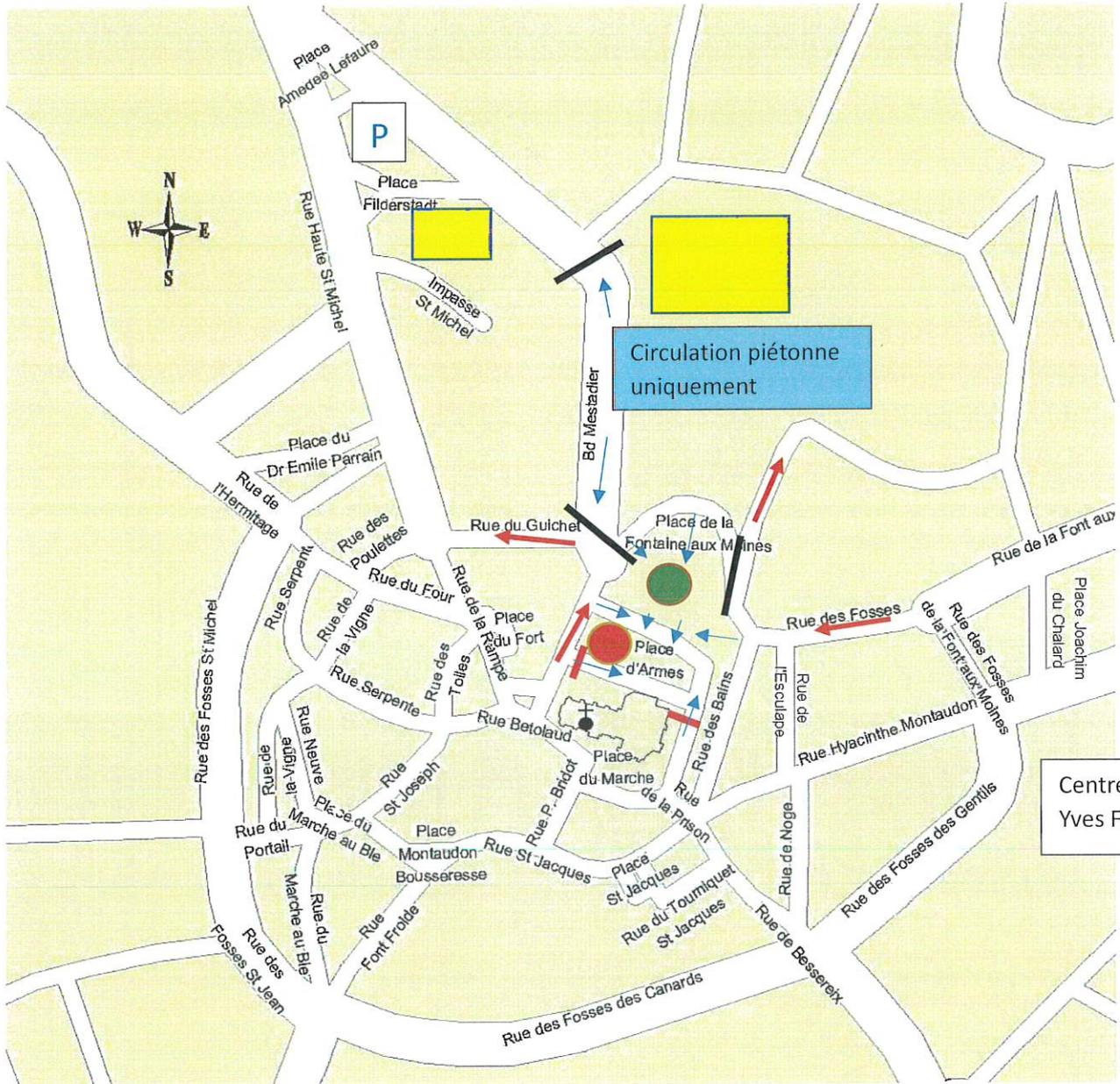
Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Mme SINCLAIR, Cité Scolaire Raymond Loewy.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



JARDIN PUBLIC (défilé, concert, danse, musique)



PLACE D'ARMES (restauration, marché de producteurs, foodtrucks)



Barriérage et véhicule bloquant



Parking



Barriérage simple



Cité scolaire Raymond Loewy



Circulation piétonne et accès



Circulation modifiée